



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-123687>

Département(s) de publication : **75, 91, 92, 93, 94, 95, 77**

Annonce n° **25-123687**

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-68009

Mis en ligne sur le site [www.boamp.fr](http://www.boamp.fr) le 16/07/2025

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

**Correspondant :** M. ELMERICH Albert, JURISTE ACHETEUR

**Adresse :** 12 PLACE DU PANTHEON, 75005 PARIS 5

**Coordonnées :**

**Téléphone :** 0189684330

**Courriel :** [albert.elmerich@univ-paris1.fr](mailto:albert.elmerich@univ-paris1.fr)

**Adresse internet :** <https://www.pantheonsorbonne.fr/>

**Adresse internet du profil d'acheteur :** <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

### Section 3 - Description du marché

**Objet du marché :** La présente consultation concerne le transfert des collections et du mobilier de stockage des cartes de la bibliothèque Pierre-Mendès-France vers la bibliothèque Hélène-Ahrweiler, et du démontage, évacuation ou réimplantation de rayonnages à la bibliothèque Pierre-Mendès-France.

### Section 4 - Critères d'attribution

**Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :**

- Critère A : Valeur technique de l'offre, notée sur 55 points et jugée au regard du mémoire technique transmis par le candidat selon les sous-critères suivants : A1 : Méthodologie et phasage, notés sur 20 points et jugés au regard de la méthodologie et des propositions d'organisation en termes de cheminement des collections et de phasage des différentes opérations. A2 : Moyens techniques, notés sur 20 points et jugés au regard des moyens mis en œuvre couvrant l'ensemble de la prestation. A3 : Expérience du candidat et composition de l'équipe dédiée notées sur 15 points et jugées au regard de la présentation de l'entreprise et des expériences similaires en matière de déménagement de collections, ainsi que sur la composition

de l'équipe dédiée et son organisation et notamment la capacité à fournir un interlocuteur responsable d'équipe unique tout au long du projet. : 55%

- Prix de l'offre (B) noté sur 30 points sur la base du Détail Quantitatif Estimatif (DQE) Les prix renseignés dans le DQE par les candidats ont repris strictement les prix du bordereau des prix unitaires. Le DQE n'est pas contractuel. La formule utilisée s'écrit : Note = (Montant total le moins élevé \* / Montant total analysé) X 30 (\*) Sous réserve que l'offre n'était pas anormalement basse. : 30%
- Critère environnemental (C), noté sur 10 points et jugé au regard du mémoire technique transmis par le candidat selon les sous-critères suivants : La démarche environnementale du candidat dans le cadre de l'exécution des prestations objet du marché. Ont été appréciés : l'empreinte carbone de son activité (grâce à des exemples de bilan carbone de précédentes prestations équivalentes effectuées). Les solutions présentées en matière de recyclage (évacuation des étagères, gestion des déchets, appel à un éco-organisme, filière de recyclage utilisée, fournitures utilisées). La nature et les caractéristiques des véhicules mobilisés pour l'exécution des prestations, et notamment les véhicules hybrides ou électriques utilisés. Ce critère a été apprécié au regard du mémoire technique remis par le candidat. : 10%
- Délai d'exécution (D), noté sur 5 points et jugé au regard du délai proposé par le candidat dans le bordereau du délai. Ce critère a été apprécié au regard du bordereau du délai remis par le candidat. : 5%

## Section 5 - Attribution(s) du marché

### Détail de l'attribution

**Nom du titulaire / organisme :** ALESIA DEMENAGEMENT (Enseigne GIBERGUES)

**Contact :** M. GIBERGUES ALEXIS, GERANT

**Adresse :** 208 avenue du Maine, 75014 Paris

**Coordonnées :**

**Téléphone :** 0145404407

**Télécopieur :** 0145404407

**Poste :** SIEGE SOCIAL

**Courriel :** contact@gibergues.fr

**Adresse internet :** <https://gibergues.fr/>

**Montant (H.T.) :** 50237 euros

**Sous-traitance :** Non

## Section 6 - Autres informations

**Date d'attribution du marché :** 29/10/2025

**Nombre total d'offres reçues :** 4

**Nombre de participants étrangers :** 40000 euros

**Autres informations :** Le présent accord-cadre a été conclu le 28/10/2025 et notifié le 29/10/2025. Il s'agit d'un accord-cadre composite sous forme mono-attributaire composé d'une partie ordinaire traitée à prix global et forfaitaire et d'une partie à bons de commande traitée à prix unitaires pour les prestations complémentaires. Les prestations complémentaires sont exécutées au fur et à mesure de la survenance des besoins et de l'émission de bons de commande. Montants du marché : le montant annuel de la partie traitée à prix global et forfaitaire de l'offre retenue est de 10 930 Euros HT. La partie traitée à prix unitaires est conclue dans les limites financières suivantes : Sans montant minimum. Montant maximum : 40 000 € HT. Les prestations complémentaires seront par conséquent subordonnées à l'émission régulière de bons de commande de l'université qui peuvent être émis jusqu'à l'expiration de la durée de validité du marché. Durée de l'accord-cadre : L'accord-cadre est conclu à compter de sa date de notification pour une durée ferme de six (6) mois. Organe chargé des

procédures de médiation : Le médiateur des entreprises Adresse : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mediateur-des-entreprises-contacter-le-mediateur> Le dispositif est gratuit. Les médiateurs sont présents sur tout le territoire. Tous les échanges sont couverts par la plus stricte confidentialité. Chacun peut y mettre fin quand il le souhaite. Le médiateur ne prend pas de décision pour les parties. À l'issue de la médiation, un protocole d'accord est rédigé et signé par les deux parties. Si les parties n'arrivent pas à un accord, elles doivent se tourner vers d'autres modes de règlement des différends. Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris. Le délai de recours est de 31 jours à partir de la publication de l'avis d'attribution pour les procédures formalisées. Le titulaire a renoncé au bénéfice de l'avance.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 06/11/2025**